



ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DE
LA MONTRÉGIE

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

MÉMOIRE DÉPOSÉ À L'ATTENTION DE

**MONSIEUR LUC FORTIN
MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
« UN NOUVEAU CHAPITRE CULTUREL POUR LE QUÉBEC »**

9 août 2016



L'Association des bibliothèques publiques de la Montérégie répond à l'invitation du ministre Luc Fortin.

Présentation de l'ABPM

L'Association des bibliothèques publiques de la Montérégie (ABPM) est l'association représentant les bibliothèques publiques du territoire de la Montérégie.

Depuis 1985, l'ABPM représente les intérêts des bibliothèques publiques de la Montérégie. Elle vise à faire connaître les bibliothèques publiques à la population de la région, à prendre part aux discussions des différents organismes regroupant les bibliothèques, à représenter la vie culturelle lors d'événements spéciaux et à élaborer des projets communs visant à favoriser la visibilité des bibliothèques. L'ABPM soutient aussi l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour faire rayonner les bibliothèques publiques du Québec et assurer un positionnement stratégique pour celles-ci.

L'ABPM compte 45 membres. Ces derniers participent aux projets nationaux tels que le programme *Une naissance, un livre* (où un bébé, lors de son inscription à la bibliothèque, reçoit un livre), le *Club de lecture d'été TD* (pour les enfants de 5 à 12 ans) et la *Semaine des bibliothèques publiques* (pour tous) de même qu'à des projets interrégionaux comme, entre autres, le programme *Lire et faire lire* (où des personnes âgées effectuent de la lecture auprès des tout-petits en centres de la petite enfance ou auprès des élèves du primaire).

Les bibliothèques de l'Association sont également partie prenante des campagnes promotionnelles nationales propres au milieu bibliothéconomique telles que la *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur*, le *Printemps des revues* de la SODEP, les *Journées de la culture* ainsi qu'à la campagne littéraire du personnel des bibliothèques publiques du Québec *Février Mois coup de cœur*.

Participation au renouvellement de la politique culturelle

L'ABPM, de par sa mission et ses activités, tenait à participer au renouvellement de la politique culturelle. Dans le cadre de ce mémoire, elle a choisi de répondre à une sélection de questions où les réponses sont présentées sous forme de petits textes.

Question 3 - Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local) ?

Peu d'acteurs culturels ont un impact sur autant d'aspects transversaux de la société que les bibliothèques publiques. Véritables lieux citoyens de proximité, elles ont un impact social, économique et éducatif sur les Québécois, et même sur leur santé, notamment lorsque l'on parle de littératie.

Les bibliothèques publiques devraient être davantage perçues comme des partenaires potentiels pour la convergence des services publics, notamment au niveau de l'immigration, de l'éducation, de l'alphabétisation, de l'employabilité et de la santé. Au Canada, aux États-Unis et dans de nombreux pays à travers le monde, les bibliothèques publiques sont reconnues comme des acteurs majeurs en littératie (financière, scientifique, numérique, de santé, alphabétisation, etc.) Malheureusement, cette reconnaissance est très peu présente au Québec.

Le gouvernement devrait travailler de concert avec les municipalités, l'Association des bibliothèques publiques du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le Réseau BIBLIO du Québec afin d'intégrer pleinement les bibliothèques dans les services publics allant au-delà du mandat municipal traditionnel.

Question 6 - Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels?

Il serait pertinent, dans chacune des municipalités, de mettre sur pied un lieu d'échange et de discussion pour les bibliothèques avec les décideurs municipaux. Par exemple, les municipalités doivent avoir un Comité consultatif d'urbanisme composé de citoyens, d'élus municipaux et, généralement, du directeur de l'urbanisme. Au même titre, un Comité consultatif de bibliothèque pourrait être mis sur pied dans chaque municipalité afin que les utilisateurs de bibliothèques et la direction de celle-ci disposent d'un canal de communication avec les élus municipaux.

Question 20 - Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés ?

Bien que près de 96% de la population ait maintenant accès à une bibliothèque publique, on peut se demander si tous les citoyens ont accès à une bibliothèque de qualité atteignant les normes établies pour les bibliothèques que ce soit en superficie, en équipement, en collection ou en personnel. Selon l'outil Statbib, nous constatons qu'en 2014, seulement 30% des bibliothèques publiques autonomes atteignaient 100% du niveau de base des lignes directrices des bibliothèques publiques. Cette proportion est de 21% en Montérégie.

Considérant cela, nous recommandons que soient reconnues formellement les lignes directrices des bibliothèques publiques par le gouvernement, ce qui aurait assurément un impact positif sur le respect de celles-ci par les municipalités.

Question 23 - Quelles avenues emprunter pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration ?

Les bibliothèques publiques participent à la diversité culturelle par leurs collections et leurs activités. Partout sur le territoire, la bibliothèque est un service de proximité accessible à tous. Les minorités culturelles y entrent en contact avec la culture d'accueil et la bibliothèque devient donc un espace d'intégration et d'accueil des nouveaux arrivants tout en favorisant le dialogue interculturel.

Divers programmes existent déjà comme c'est le cas à Brossard avec l'atelier de lecture et d'écriture *Planète livres* ou avec les ateliers de conversation en français permettant aux adultes en démarche de francisation d'approfondir leur connaissance de la langue française et d'entrer en contact avec la culture d'accueil.

Les bibliothèques publiques doivent avoir les ressources et les outils leur permettant de développer et maintenir ces activités essentielles à l'intégration des nouveaux arrivants.

Question 36 - Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes financiers en place ? Comment les améliorer ?

L'aide financière gouvernementale au niveau des ententes de développement culturel est à très forte majorité octroyée pour le développement de nouveaux projets. Ainsi, chaque année, les bibliothèques doivent faire preuve d'originalité pour soumettre de nouveaux projets, mais surtout, elles se questionnent à savoir comment assurer la pérennité en termes de ressources financières et humaines des projets mis en place les années antérieures.

C'est pourquoi nous recommandons que le gouvernement soutienne les bibliothèques publiques de manière pérenne dans le développement et le maintien des projets qu'ils soient sur place, en ligne et hors les murs.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que le ministère de la Culture et des Communications ne soutient plus de programme d'aide au fonctionnement à l'intention des bibliothèques publiques autonomes. Un tel programme pourrait soutenir, entre autres, l'embauche de bibliothécaires professionnels, la programmation offerte aux citoyens, la formation continue des employés de bibliothèque en lien notamment avec les interactions avec des clientèles particulières (santé mentale, itinérance, toxicomanie, etc.)

Enfin, le programme d'aide aux immobilisations prévoit un seuil maximal des dépenses admissibles par mètre carré de 2 800\$ alors que les coûts réels d'un projet de construction de bibliothèque s'élèvent à plus de 4 000\$. Il y a donc un écart important qui fait en sorte que la municipalité doit investir une plus grande proportion des coûts. Nous recommandons que le seuil maximal des dépenses admissibles par mètre carré soit rehaussé.

Question 38 - Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culture ? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?

Présentement, la très grande majorité des bibliothèques publiques québécoises sont des sous-services municipaux (sous la direction du service des loisirs), parfois même des sous-sous-services (sous la division de la culture qui est sous la direction du service des loisirs), signifiant que les responsables de bibliothèques, qui sont des bibliothécaires professionnels, ne relèvent que très rarement du directeur général.

Ceci a pour effet que les responsables de bibliothèque n'ont presque jamais accès à leurs élus, ne pouvant donc pas les informer adéquatement de la situation de la bibliothèque, de son potentiel de développement, ni de son rôle au sein de la société.

Ainsi, alors qu'elle devrait occuper un rôle stratégique au sein de la municipalité, la bibliothèque est loin des centres décisionnels, ce qui l'empêche de jouer son rôle adéquatement.

Nous recommandons que la bibliothèque soit reconnue comme un service municipal à part entière au même titre que le service des loisirs, que le service de l'urbanisme, etc.

En effet, plus la bibliothèque est près des centres décisionnels, plus son pouvoir d'influence est grand et plus elle aura d'impact sur sa communauté.